

Contrat 2025 Jachères mellifères

« Jusqu'à 2 sacs de semences par exploitation »

Bon de Réservation / A renvoyer avant le 23 avril 2025

Nom :
 Adresse :
 Tél. :
 E-mail :
 N° de package :

Choix du mélange Jusqu'à 2 sacs/ exploitant cocher la case	Mélange à semer	Conditionnement	Densité de semis (kg ou dose/ha)	Tarifs	Commune	N° d'ilot PAC ou N° cadastral
	POLLIFAUNIFLOR : <ul style="list-style-type: none"> • Achillée millefeuille • Grande marguerite • Bourrache officinale • Luzerne • Mauve sylvestre • Sainfoin • Sarrasin • Souci • Trèfle blanc • Trèfle incarnat 	10 kg	20 kg /ha	25 € TTC Tarif du sac hors participation de la FDC76 88,10 € TTC		
	PRONECTAR : <ul style="list-style-type: none"> • Bourache • Sainfoin • Mélilot • Phacelie • Trèfle de perce • Trèfle Incarnat • Trèfle violet • Sarazin 	10 kg	20 kg /ha	25 € TTC Tarif du sac hors participation de la FDC76 46,16 € TTC		

Avantage

> 1 ha de jachères mellifères = 1,5 ha d'IAE pour la déclaration PAC

Modalités

> Aucune utilisation, ni entretien du couvert du 15 avril au 15 octobre ; aucun traitement phyto).

> Veuillez nous localiser la parcelle sur une carte IGN **À JOINDRE AU PRÉSENT CONTRAT OBLIGATOIREMENT**

Conditions

> 1 sac de semence réservé = une participation financière de 25 € (par chèque à l'ordre de la FDC76)
 Les semis devront s'effectuer sur les terrains déclarés. La jachère devra obligatoirement être maintenue jusqu'au 15 février 2026. Tout changement devra être signalé par écrit à la fédération des chasseurs 76. En cas de non-respect de cette convention, la fédération pourra exiger au bénéficiaire le remboursement de tout ou partie des semences.

Informations

Vos sacs de semences seront à retirer à la Fédération des Chasseurs à Belleville en Caux **les 5 et 6 mai 2025**

Les priorités de choix se feront par ordre d'arrivée des bons de réservations en fonction des volumes disponibles des différents mélanges.

Fait à : le / / 2025

SIGNATURE: _____

